

FAMILLES RURALES EN ISERE

Vous pensez un projet PETITE ENFANCE

Avec vous nous trouvons la solution

LES MISSIONS DE FAMILLES RURALES ISERE

- ❖ Répondre aux besoins des familles
- ❖ Défendre leurs intérêts
- ❖ Accompagner les parents dans leur mission d'éducation
- ❖ Participer à l'animation des territoires ruraux

Plus largement, la fédération et les associations locales affiliées participent au projet global porté par le mouvement FAMILLES RURALES qui défend depuis 60 ans les valeurs de la proximité, la solidarité, la responsabilité, le respect des différences, l'accueil et le soutien des plus fragiles, la participation et l'engagement dans la société.

FAMILLES RURALES ISERE EN QUELQUES MOTS

- ❖ **46 associations de villages ou intercommunales fédérées**
- ❖ **2 830 familles adhérentes....près de 9 000 personnes concernées**
- ❖ ...plus de 350 responsables bénévoles associatifs s'investissent dans le dynamisme local
- ❖ ...des administrateurs fédéraux issus des associations locales
- ❖ ...une équipe de salariés assurant quotidiennement aide technique et logistique
- ❖ ...des représentations politiques auprès des institutions départementales et régionales...
- ❖ Une démarche inscrite dans notre projet fédéral
- ❖ Un réseau....local.....départemental...régional....national

PETITE ENFANCE

les engagement de FAMILLES RURALES

❖ Des valeurs

- Si l'éducation d'un enfant est une responsabilité partagée, les parents demeurent les premiers éducateurs de leurs enfants.
- Chaque enfant est unique et mérite un accompagnement adapté à ses besoins, dans le respect de sa singularité
- La participation active des parents au profit d'un service collectif permet la solidarité et constitue un tremplin pour un engagement citoyen.

PETITE ENFANCE

les engagement de FAMILLES RURALES

❖ Des atouts

- Une implantation locale
- Une compréhension globale des besoins
- Un réseau national
- Une expertise légitimée :
 - législation, réglementation
 - Mise en service opérationnelle
 - Démarche qualité
 - Pédagogie
 - Gestion administrative et financière

PETITE ENFANCE

les engagement de FAMILLES RURALES

❖ Des garanties

- Une reconnaissance avérée des pouvoirs publics : association loi 1901 agréée et habilitée pour son action par les ministères de l'éducation, de la jeunesse et des sports, des affaires sociales et de la santé.
 - Famille,
 - Consommation,
 - Éducation
 - Jeunesse,
 - Loisirs,
 - Tourisme,
 - Environnement
 - Vie associative
 - Formation
- **MEMBRE DE FAMILLES RURALES FEDERATION NATIONALE, reconnue d'utilité publique.**
- **Des professionnels qualifiés intégrant la dimension territoriale aux problématiques familiales.**

PETITE ENFANCE

les engagement de FAMILLES RURALES

❖ Une dynamique de projet

La conduite de projet est assurée par un Comité de Pilotage associant les élus, les partenaires institutionnels, les porteurs de projet, et les représentants des familles utilisatrice, dans un objectif de concertation, d'implication et de mise en cohérence des services.

Nos équipes locales sont composées de responsables bénévoles et de salariés aux compétences complémentaires.

Un partenariat institutionnel est entretenu à différents échelons : au niveau départemental et local (Conseil général, CAF, MSA, communes et communautés de communes ...) pour la mise en œuvre opérationnelle de projets et la gestion de services.

PETITE ENFANCE

les engagement de FAMILLES RURALES

❖ Fonctionnement de FAMILLES RURALES

- Le rôle premier de la fédération est d'apporter un soutien politique et technique à des bénévoles qui se rassemblent en association FAMILLES RURALES pour mener à bien des projets qui répondent aux besoins des familles de leurs villages y compris dans le domaine de la PETITE ENFANCE.
- La fédération aide l'association locale à évoluer dans son projet associatif.

FAMILLES RURALES EN ISERE

Présentation plus spécifique de structures

PETITE ENFANCE

Présentation plus spécifique de structures

FAMILLES RURALES tente à sa manière de trouver des solutions pour aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle. Notamment en développant différents modes de garde, dont certains sont très innovants.

- ❖ Il existe aujourd'hui plus de 500 lieux d'accueil de la PETITE ENFANCE un peu partout en France dont 20 actions diverses PETITE ENFANCE en ISERE
 - Ludothèque,
 - Relais assistantes maternelles,
 - Multi accueils,
 - Atelier d'éveil,
 - Crèche,
 - Halte garderie.....

PETITE ENFANCE

Accueil collectif régulier (anciennement CRECHE COLLECTIVE)

- ❖ Accueil collectif régulier d'enfants âgés de 2 mois à 6 ans
- ❖ Les parents s'engagent à respecter les temps de présence convenus lors de l'inscription
- ❖ Permet à l'enfant de découvrir la vie en collectivité
- ❖ Un projet pédagogique qui intègre des activités d'éveil adaptées, chansons, jeux, siestes...
- ❖ Les locaux sont spécialement conçus pour les tous petits : agrément PMI (salles de jeux, dortoir, salle d'eau, dortoir...)
- ❖ Subvient aux besoins des enfants : couches, goûters et repas fournis.
- ❖ Un personnel formé : éducatrice de jeunes enfants, puéricultrices, auxiliaires de puériculture....sont en charge des enfants
- ❖ Structure qui peut être subventionnée par la CAF et les mairies
- ❖ Les coûts sont déterminés à la journée en fonction des revenus et du nombre d'enfants inscrits.

PETITE ENFANCE

Autres accueils collectifs réguliers : Crèche familiale et parentale

❖ Particularités

- Crèche familiale
 - Compromis entre l'assistante maternelle et la crèche collective puisque l'enfant est gardé au domicile de l'assistante maternelle qui est elle-même placée sous l'autorité d'une crèche. L'enfant bénéficie de 1 ou 2 fois par semaine d'une rencontre avec les autres enfants de la crèche.
- Crèche parentale
 - C'est une crèche gérée par une association de parents encadrée par des spécialistes de la petite enfance et agréée PMI. Selon un planning, chacun des parents, qui a inscrit son bébé, participe à la vie de la crèche (courses, repas, animations,....).

PETITE ENFANCE

Accueil collectif occasionnel

(anciennement HALTE GARDERIE)

- ❖ Répond à un besoin d'accueil occasionnels d'enfants de 0 à 6 ans selon les modalités déclinées dans le règlement intérieur.
- ❖ Se développe également sur un mode itinérant permettant ainsi à plusieurs communes de bénéficier du service.
- ❖ Permet aux parents de se libérer un moment sans leur enfant
- ❖ Répond aussi à un objectif d'éveil et de socialisation de l'enfant à travers des jeux et activités d'éveil.

PETITE ENFANCE

Relais Assistantes Maternelles

- ❖ Lieu d'information, de rencontre et d'échanges destinés aux parents et assistantes maternelles

- ❖ Animé par une personne qualifiée, le RAM favorise
 - Le rapprochement entre l'offre d'accueil individuel et la demande
 - *(accompagnement des parents : Information sur l'accueil d'un jeune enfant, démarches du mode de garde, conseils démarches administratives, rencontres avec des professionnels de la petite enfance)*

 - La professionnalisation des assistantes maternelles
 - *(information sur les droits et devoirs, des rencontres avec des professionnels de la petite enfance, des ateliers d'éveil pour les enfants qui vous sont confiés, un service documentaire, un service de jeux, jouets, matériel de puériculture)*

PETITE ENFANCE

Micro crèche

- ❖ Nouvellement autorisées, notamment en réponse aux besoins des territoires ruraux, elle présente la particularité d'être limitée à l'accueil de 9 enfants de moins de 6 ans.
- ❖ Bénéficie d'une réglementation assouplie qui facilite sa mise en œuvre.
- ❖ Il faut obligatoirement 3 professionnels pour 9 enfants accueillis

PETITE ENFANCE

Jardin d'enfants

- ❖ Accueille des enfants de 2 à 6 ans dans une perspective de pré-scolarisation : à mi chemin entre la crèche et l'école maternelle.
- ❖ Animé par des professionnels de la PETITE ENFANCE
- ❖ Amplitude d'ouverture similaire à celles des crèches
- ❖ Projet pédagogique à particularité : pédagogie alternative, animation bilingue, accueil à parité d'enfants en situation de handicap et autre,.....

PETITE ENFANCE

Multi accueil

- ❖ Structure qui réunit plusieurs modes de garde d'enfants : accueil régulier et accueil occasionnel.
Aujourd'hui, près des $\frac{3}{4}$ des équipements
- ❖ Réuni dans un même équipement des services de types différents, dans l'objectif d'apporter aux parents plus de flexibilité et la solution la mieux adaptée à leurs besoins.

PETITE ENFANCE

Autres initiatives

❖ La prise en considération de la famille dans sa globalité conduit FAMILLES RURALES à initier des actions complémentaires telles que

- Des structures passerelles avec l'école maternelle,
- Les jardins d'éveil,
- La garde d'enfants à domicile,
- De l'assistante maternelle indépendante,
- Des lieux d'accueil enfants/parents,
- Des lieux d'éveil (ludothèque, éveil musical, corporel,.....)

...en restant vigilant à un encadrement de qualité et à la complémentarité avec les autres modes de garde.

.....DES SERVICES ADAPTES AUX BESOINS DES FAMILLES.....

FAMILLES RURALES EN ISERE

**Apports de FAMILLES RURALES aux
collectivités**

PETITE ENFANCE

APPORT DE FAMILLES RURALES AUX COLLECTIVITES

- ❖ Des structures sont régulièrement créées par les associations locales ou/et les fédérations départementales qui proposent une gestion directe là où n'existe pas une association locale.
- ❖ FAMILLES RURALES favorise le développement des partenariats, surtout avec les collectivités (partenariats financiers, prêt de matériel, de locaux, formations, concertation en commission,..)
- ❖ Approche gagnant/gagnant qui permet à chacun d'améliorer son efficacité dans le respect de ses spécificités.
- ❖ La concertation des responsables associatifs, des élus (communaux et intercommunaux) et des représentants des institutions, des services de l'état est la clef de réussite de la mise en œuvre de politiques sociales et familiales adaptées à chaque territoire.
- ❖ Le rôle des élus au sein d'un projet concernant une structure PETITE ENFANCE est primordial : sans projet politique PETITE ENFANCE l'action ne peut aboutir.

PETITE ENFANCE APPORT DE FAMILLES RURALES AUX COLLECTIVITES

- ❖ Mène une politique en faveur de la PETITE ENFANCE en lien avec les familles du milieu rural
- ❖ Peut créer et gérer des structures PETITE ENFANCE en partenariat avec des collectivités locales
- ❖ **A un rôle d'accompagnement du projet** : accompagnement du conseil d'administration de l'association locale dans son organisation et l'implication des familles, aide à la fonction employeur, interventions sur les journées départementales, soirées débats à thème, accompagnement des équipes de salariés : information, formation,... Soutien à la réalisation des budgets prévisionnels et comptes de résultats annuels en lien avec les organismes extérieurs (CAF, MSA....), fiches techniques concernant le domaine, suivi de la commission PETITE ENFANCE

FAMILLES RURALES EN ISERE

Rôle de l'intercommunalité

PETITE ENFANCE

Rôle de l'intercommunalité

- ❖ Créer des conditions d'accueil favorables aux familles en milieu rural en tenant compte de leurs besoins
- ❖ Innover et promouvoir des actions dans le cadre de projets de développement associant, les compétences et savoirs faire des acteurs locaux : les élus, les représentants associatif
- ❖ Favoriser l'accueil de toutes les familles dans les territoires ruraux,
- ❖ Susciter l'intérêt du plus grand nombre à la vie locale,
- ❖ Contribuer au bien être des générations notamment par le développement du lien entre les personnes
- ❖ Développer des services de qualité, variés, prenant en compte les besoins des familles et les réalités locales,
- ❖ Encourager l'implication des habitants dans les projets locaux

Nous voulons que la politique territoriale faite pour les groupements et regroupements de territoires soit adaptée aux réalités de la vie sociale des ruraux et permette l'implication des familles et de l'ensemble des acteurs locaux.

PETITE ENFANCE

Rôle de l'intercommunalité

- ❖ Il est important de faire prendre conscience aux familles des ressources très différentes des territoires ruraux par rapport aux territoires urbains ce qui nécessite l'implication de tous pour la réalisation des actions.
- ❖ Fondée sur un projet « pour et par les familles » qui prend toute sa dimension lorsque les parents réfléchissent, construisent et réalisent des projets pour d'autres familles, FAMILLES RURALES favorise l'engagement des familles dans une association qui peut être intercommunale et favorise ainsi la réalisation du projet à moindre coût grâce à l'implication des familles, des bénévoles.
- ❖ Sur chaque intercommunalité, le partenariat doit s'appuyer sur la complémentarité des acteurs, s'inscrire dans le cadre d'un projet construit, visant l'intérêt des familles, respectant l'identité de FAMILLES RURALES et le principe d'adhésion des familles. Les partenaires sont porteurs d'objectifs en cohérence avec le projet de l'association et doivent respecter son indépendance. C'est ce qui favorise une dynamique de territoire et incite plus de familles à participer.

LA FAMILLE :

Premier lieu d'apprentissage
de la vie.